

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1997

Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Ultra Boucle de la Sarra », le 21 mai 2016.

Direction des Evènements et Animation

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/1997 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 500 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « ULTRA BOUCLE DE LA SARRA », LE 21 MAI 2016. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Lyon Ultra Run organise la 4<sup>e</sup> édition de « l'Ultra Boucle de la Sarra », le samedi 21 mai 2016, sur le site de la Sarra à Lyon 5<sup>e</sup>. Il s'agit d'une course horaire d'une durée de 6 heures sur un circuit de 2 km et assimilable aux courses nature type trail répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'Association Lyon Ultra Run, située 46 rue Commandant Charcot à Lyon 5<sup>e</sup>, a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et notamment la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

En 2015, la 3<sup>e</sup> édition avait réuni 100 coureurs solos, 17 équipes relais à 2 (nouvelle épreuve) et 53 équipes pour le relais à 3, soit un total de 293 coureurs.

Cette année, l'Association attend 400 participants : 140 coureurs pour l'épreuve 6 heures solo, 40 équipes pour l'épreuve 6 heures relais à 2 et 60 équipes pour l'épreuve relais à 3 et un public attendu de 200 personnes. Les améliorations apportées par l'Association sont notamment une fiabilité accrue du système de chronométrage et des dossards nominatifs.

Ce trail urbain allie plusieurs difficultés techniques puisqu'il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon. La course aura lieu sur la colline de Fourvière avec un départ et une arrivée sur la piste de la Sarra. Le parcours empruntera le chemin de Montauban, la montée Nicolas de Lange (563 marches) et le retour se fera par le chemin du Viaduc. Le challenge des participants sera d'accomplir autant de « boucles » possibles en 6 heures de temps.

L'Association souhaite par ailleurs renforcer la dimension festive de l'événement en invitant les participants à se déguiser mais aussi en invitant une fanfare déambulatoire qui accompagnera les coureurs sur le chemin du Viaduc.

Pour cette 4<sup>e</sup> édition, les principaux objectifs de l'Association sont :

- d'offrir aux participants une expérience sportive originale additionnant esprit d'équipe, dépassement de soi, plaisir et convivialité ;
- d'organiser au mieux la course avec un nombre de participants en augmentation ;

- de continuer à asseoir la notoriété de cette manifestation auprès du grand public ;
- de renforcer la dimension festive de l'événement ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs lyonnais ;
- de faire rayonner la ville en inscrivant une nouvelle épreuve de course à pied dans le calendrier sportif lyonnais.

Cette année, l'Association demande une subvention de 2 500 euros pour l'événement. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 9 800 euros.

En 2015, l'Association Lyon Ultra Run a perçu une subvention de 2 500 euros de la Ville de Lyon.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 2 500 euros à l'Association Lyon Ultra Run.

Cette manifestation est une opportunité pour valoriser la topographie de notre territoire et des sites exceptionnels tels que la piste de la Sarra. Elle permet d'accueillir des disciplines habituellement de montagne et de proposer aux participants de découvrir Lyon autrement.

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 2 500 euros est allouée à l'Association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Ultra Boucle de la Sarra », le 21 mai 2016.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 415, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT